** **

**Conditions générales du concours « My Laverie AWARD » 2025**

**1/Société organisatrice**

La société Electrolux Professionnel S.A.S au capital de 8 773 020 euros dont le siège social est situé au 10 avenue du Stade de France 93210 SAINT-DENIS, immatriculée sous le numéro 996 750 030 organise une opération intitulée «My Laverie AWARD» 2025. Les inscriptions à cette opération se déroulent du 07 avril 2024 au 31 Août 2025 inclus.

**2/Désignation de l’opération**

Le concours est mis en place pour élire la plus belle laverie « My Laverie Award » 2025 de France métropolitaine équipée de matériel Electrolux Professional.

**3/Conditions de participation**

Le concours « My Laverie AWARD » 2025 est réservé aux Partenaires/installateurs de la marque Electrolux Professional ainsi qu'aux exploitants de laveries utilisant des équipements de lavage professionnel Electrolux Professional et situés en France métropolitaine.

Les laveries candidates doivent obligatoirement s’inscrire auprès de leur installateur et Partenaire agréé Electrolux Professional. Les laveries devront avoir obligatoirement été réalisées entre le 1er août 2024 et le 31 août 2025 inclus.

Pour participer au concours, les laveries répondant aux critères définis doivent informer leur installateur/Partenaire Electrolux Professional en leur envoyant au moins 5 photos mettant parfaitement en avant l'intérieur et l'extérieur de leur laverie.

En envoyant leurs photos et leurs données personnelles à leur installateur, les laveries donnent leur autorisation pour l’utilisation de leurs données et de leurs photos par la société Electrolux Professional (utilisation des informations notamment sur réseaux sociaux et le site internet du fabricant)

L’installateur de la laverie devra envoyer les photos de la laverie (minimum 5 photos mettant en avant l’intérieur et l’extérieur) ainsi que le formulaire de participation dument rempli avant le 31 août 2025 à l’adresse suivante : maxime.toubin@electroluxprofessional.com

Tout dossier incomplet ne correspondant pas aux critères mentionnés ci-dessus ou remis en dehors des délais, sera considéré comme nul. L'inscription au concours ne sera donc pas prise en compte.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les résultats du vote. Le jury sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou différent non réglé par le présent règlement qui viendrait apparaître à l'occasion du présent jeu.

La participation au concours « My Laverie Award » est gratuite.

**4/Critères de sélection**

Les critères de sélection de la plus belle laverie « My Laverie Award » 2025 seront les suivants :

* Aménagement et design intérieur de la laverie
* Aménagement et design extérieur de la laverie
* Variété et qualité de l’offre d’appareils proposés (taille, technologie de lavage et séchage)
* Respect de la charte graphique de la marque

**5/Désignation des gagnants**

Les dossiers d’inscriptions et photos réceptionnés qui répondent aux critères définis dans le bulletin d’inscription et dans ces conditions générales seront soumises au jury qui élira la plus belle laverie « My Laverie Award » 2025.

Le jury, sous le contrôle de Maxime Toubin et Claire Troton, sera composé :

* Pour Electrolux Professional, un échantillon de 6 personnes représentant des services différents de l’entreprise
* Pour le magazine Entretien Textile :
* Laurence Alemanni / Rédactrice en chef du magazine Entretien Textile

La composition du jury pourra évoluer et se réunira au plus tard le 15/09/2025.

**6/Lots**

Les lots sont les suivants :

1er Prix :

Pour le partenaire Electrolux Professional : une smartbox d’une valeur maximum de 300 euros TTC.

Pour la laverie gagnante : un cadeau Electrolux grand public d’une valeur maximum de 600 euros TTC prix public à choisir sur le site web : [www.electrolux.fr](http://www.electrolux.fr) et un trophée/plaque.

2ème et 3ème Prix :

Pour chaque partenaire Electrolux Professional : 1 bouteille de champagne de 75cl.

Pour chaque laverie : 1 bouteille de champagne de 75cl ainsi qu’une plaque témoignant de leur classement à l’édition 2025.

**7/ Publication des résultats et remises des lots**

Electrolux Professional publiera les résultats sur ses réseaux sociaux Electrolux Professional France et/ou son site web [www.electroluxprofessional.com/fr](http://www.electroluxprofessional.com/fr) au plus tard le 30 septembre 2025 et éventuellement dans le magazine Entretien Textile.

Les trophées des gagnants du 1er prix seront remis dans la laverie du vainqueur « My Laverie Award » 2025 entre le 1 septembre et 15 décembre 2025.

Le lot (cadeau) sera envoyé à l’adresse des vainqueurs dans un délai de 2 mois\* après que le gagnant ait informé Electrolux Professional du cadeau sélectionné. Sans nouvelle de la part du gagnant sur son choix de lot sur le site [www.electrolux.fr](http://www.electrolux.fr) avant le 15 décembre 2025, celui-ci sera considéré comme perdu.

*(\*selon la disponibilité du cadeau souhaité et en fonction de la date du retour du produit sélectionné effectué par les vainqueurs)*

**8/Données personnelles**

Les informations communiquées par les participants à Electrolux Professional tels que noms, prénoms, adresse postale, courriel, numéro de téléphone, photos, etc, sont indispensables pour traiter la participation. En fonction des choix exprimés, Electrolux Professional est susceptible d’adresser aux participants par tous moyens (courriel courrier postal, sms, etc.) des informations sur les produits et sur de nouvelles offres promotionnelles.

Conformément à la loi informatique et liberté, le bénéficiaire de la présente offre pourra exercer son droit d’accès, de rectification et d’opposition sur toutes les informations qui le concerne en écrivant à : Electrolux Professionnel, 10 avenue du Stade de France 93210 Saint-Denis.

Vous trouverez toutes les informations sur la protection de vos données personnelles en suivant le lien <https://www.electroluxprofessional.com/fr/data-privacy-statement/>

**9/Cas de force majeure**

La responsabilité d’Electrolux Professional ne saurait être engagée et le participant ne saurait prétendre à aucune compensation ou dédommagement de quelque sorte que ce soit, dans les cas suivants :

* Annulation ou modification du concours par Electrolux Professionnel en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.
* Perte ou retard dans l’acheminement d’une demande de participation ou d’un élément du dossier.
* Non transmission d’un dossier de participation par un installateur/Partenaire Electrolux Professional.

**10/Acceptation du règlement**

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, ainsi que toutes annexes.

Le règlement est disponible sur notre site web à compter du 22 avril 2025.

En renvoyant le formulaire de participation, le participant accepte irrévocablement l’ensemble des termes du présent règlement.